



PT1
Protections électro-magnétiques
de la station hertzienne sise sur
la commune de Bleigny-le-Carreau
Rayon = 1000 m

PT1
Protections électro-magnétiques
de la station hertzienne sise sur
la commune de Bleigny-le-Carreau
Rayon = 1000 m

PT1
Protections électro-magnétiques
de la station hertzienne sise sur
la commune de Bleigny-le-Carreau
Rayon = 3000 m

Ligne 63kV n°1
GERMIGNY PRELES (LES)

Ligne 225kV n°1- PRELES (LES) SEREIN Ligne 63kV n°1 GERMIGNY
Ligne 225kV n°2 - PRELES (LES) SEREIN

PT1
Protections électro-magnétiques
de la station hertzienne sise sur
la commune de Bleigny-le-Carreau
Rayon = 3000 m

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE **5A2**
BLEIGNY - LE - CARREAU

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE
URBANISME
HABITAT
RENOUVELLEMENT
URBAIN

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle :
1/5000

Date :
La Maire :

Vu pour être annexé
à la délibération
du **30 Avril 2014**.....
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Diffusion du dossier de PLU suite courrier du contrôle de légalité du 27 Juin 2014

INTERVENANTS
C.H. - N.G.

**PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

LEGENDE

-  Servitudes relatives à la protection des monuments historiques
-  **EL7** Servitudes d'alignement
Se référer au plan d'alignement approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 1982
-  **I4** Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique
Ligne HTA aérienne.
-  **I4** Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique
Ligne HTA souterraine
-  **I4** Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
Ligne HTB aérienne
-  **PT1** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques
concernant la protection contre les perturbations
électro-magnétiques
-  **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques
concernant la protection contre les obstacles